FS SSCT 76 du 19 novembre 2026

Présents : FSU, UNSA (jusqu'à 17h), CGT (jusqu'à 16h)

Déclaration liminaire de la FSU

Nous savons que les épisodes de canicule et de forte chaleur vont devenir de plus en plus fréquents, il semble donc impératif que des mesures efficaces soient prises afin de protéger les élèves et les personnels. Les nombreux témoignages de souffrance au travail liés à ces épisodes caniculaires doivent être l'occasion de donner, madame la Directrice Académique, des directives claires aux chef·fes d'établissements, sous la forme d'un protocole afin d'agir au mieux sans attendre un ordre venu "d'en haut" d'entreprendre quoi que ce soit. Nous entrons dans la période froide, le RSST ne fonctionne pas mais d'ores et déjà, comme chaque année -triste ritournelle lancinante-, les remontées de terrain indiquent de nombreuses situations inadmissibles quant aux ambiances thermiques et aux réponses apportées. Allez-vous, Madame la DASEN, donner des instructions pour qu'en dessous d'un certain seuil de confort thermique à discuter, les cours soient adaptés afin de ne mettre personne en risque pour sa santé ? Risque constaté et documenté lors de la visite FS au collège des Acacias par exemple…

Il est un autre point sur lequel nous nous répétons tristement également : les violences subies par les personnels du 1er degré, professeurs des écoles comme AESH. Elles sont toujours aussi nombreuses, toujours aussi inacceptables, bien souvent quotidiennes et les réponses restent largement insatisfaisantes. Alors comment ne pas pointer le différentiel de traitement entre les violences subies par les personnels dans le contexte des mobilisations lycéennes et les violences quotidiennes systémiques installées dans le 1er degré, qui n'entraînent pas la même émotion et réactivité de la part de l'administration.

Madame la DASEN, en dépit des circulaires de rentrée, la FSU constate qu'il n'y a pas eu d'information (ou de manière ultra-minoritaire) sur les outils de prévention réglementaire en cette rentrée. Alors que les conditions d'exercice sont difficiles et se détériorent pour nombre d'agent·es, les outils pour alerter sont soit dysfonctionnels, soit méconnus, soit opaques. Il est plus qu'urgent de rétablir des canaux qui permettent de prendre l'ampleur du malaise des personnels et d'apporter des solutions concrètes. Que comptez-vous faire à cet effet?

En cette rentrée, nos collègues AED ont vu leurs conditions de travail particulièrement dégradées par l'arbitraire qui régit leur quotidien -certains n'ont toujours pas récupéré leurs arriérés (prime REP et REP+)-. Dans certains établissements, les textes régissant leur temps de service ont été délibérément dévoyés afin d'imposer une quotité hebdomadaire de service délirante comme au collège du Campigny.. Dans le même temps, la possibilité donnée aux chef·fes d'établissement d'établir des contrats de 3 ans reste notoirement sous-utilisée. La conjonction de ces facteurs accentue la précarisation d'une catégorie de personnels déjà très malmenée. A cela s'ajoute le contexte des mobilisations lycéennes, cadre dans lequel certaines directions de

lycée ont voulu imposer des demandes extravagantes à ces personnels prétendant les transformer quasiment en vigiles (rondes, visionnages de vidéo-sécurité, amplitudes horaires inhabituelles, etc…). Le lycée Val de Seine en est le triste exemple. De plus, faute de cadre légal sur le bornage des horaires, le droit de grève des AED dans les internats se trouve parfois, pour ainsi dire, remis en cause. Tout cela, Madame la DASEN se déroule sous votre responsabilité. C'est pourquoi la FSU vous demande de prendre des mesures pour rappeler les droits et devoirs des Personnels de Direction à l'égard de ces personnels eu égard aux textes en vigueur et de combler les implicites réglementaires par des instructions claires et respectueuses des personnels. Les emplois du temps doivent être hebdomadaires et avoir des horaires fixes. Les missions des AED doivent être rappelées et clarifiées. Dans les internats, la journée de grève doit faire 24h mais pas de minuit à minuit, ce qui n'a pas de sens et empêche de facto de faire grève, mais de la prise de poste à la fin du service. Les contrats de 3 ans doivent devenir la norme et non l'exception. La FSU continuera de porter ces questions à votre attention pour l'amélioration des conditions d'exercices de ces personnels précarisés.

En marge de la mobilisation lycéenne toujours importante, certains lycées ont subi des dégradations importantes comme le lycée Marcel Sembat, le lycée professionnel Colbert, le lycée Blaise Pascal et d'autres. Certains personnels ont été choqués de la violence de ces dégradations ce qui leur a causé des traumatismes. En plus de cela, des collègues AED, CPE, enseignant·es, agent·es et personnels de direction ont appris qu'il existait des cagnottes et que leurs têtes étaient mises à prix. La liste des menacé·es a augmenté régulièrement depuis un mois et demi, ce qui a entraîné un stress continu pour la plupart des collègues de ces établissements. Après avoir porté plainte, complété des fiches SST, demandé la protection fonctionnelle, leur inquiétude n'a pas diminué et certains ont beaucoup de mal à retourner dans leur établissement. De plus, certain·es ont demandé·es à ce que leur arrêt soit reconnu en accident de travail. Sachant que l'administration suit ces dossiers, la FSU demande à ce que les membres de cette FS soient informé·es de l'évolution et de l'avancée de ces dossiers. La FSU demande en outre que l'administration s'engage à reconnaître et à valider les CITIS déclarés par les agent.es dans ce contexte sans en référer au conseil médical.

Si tout pointe désormais sans ambiguïté la responsabilité des autorités politiques dans le pourrissement de la situation, la FSU déplore le rôle joué dans cette montée en tension par certaines directions d'établissement et par les autorités académiques dont des représentant·es se sont retrouvé·es aux côtés des nervis du pouvoir et d'un autoritarisme de mauvais aloi plutôt qu'au côté des élèves dans la démarche pédagogique d'accompagnement et d'écoute qui doit être la nôtre. Ce positionnement, loin de contribuer à l'apaisement, a exacerbé les tensions en tendant à placer les personnels face aux élèves au lieu d'être à leurs côtés.

Le ministre de l'EN, afin de satisfaire quelques revendications des lycéens, annonce un jeudi soir qu'il est capable de déployer 3000 enseignant·es supplémentaires dans les lycées dès le lendemain. Quelle mascarade ! Si ces 3000 enseignant·es existaient vraiment, pourquoi ne sont-ils pas devant les élèves ? Alors, oui ils existent, ils sont TZR. Effectivement, ils ont été déployés dans les lycées, les changeant d'établissement de rattachement du jour au lendemain, sans savoir ce qu'ils vont y faire et quelles matières ils vont enseigner. A titre d'exemple, un collègue EPS se voit affecter dans un lycée dès le lendemain matin pour enseigner du français, des maths, de l'anglais et de l'espagnol, ou un autre à qui on demande de signer un VS de 20h sans classes précisées ni horaire alors que son service est de 17h+3h (seul·es les agent·es affecté·s à l'année signent des VS !!!). Ces pratiques administratives sont illégales. Nous vous demandons par conséquent, madame la DASEN, d'y remédier. La France est un Etat de droit c'est à dire un Etat qui se soumet aux règles de droit qu'il édicte lui-même, ce que notre ministre semble par ailleurs méconnaître. Quel mépris pour la profession une fois encore.

Le projet de réorganisation des 108h dans le 1er degré pour introduire des “tranches horaires modulables” entre dans la grande famille des leviers qui pourraient participer à l'amélioration du travail et à la reconnaissance des enseignant·es, mais qui, tel qu’il est prévu, ne fera rien évoluer positivement, et nous alerte même sur le risque d’y voir une augmentation du temps que les enseignant·es consacrent à leur travail sans vraiment le compter. Grâce à notre opposition, rien n’est acté pour l’instant. La FSU (et notamment la FSU-SNUipp) revendique avec force la libre organisation des 108h par les équipes, la reconnaissance des 10 min d’accueil avant chaque demi-journée, la suppression des APC et la réorganisation du temps de travail avec le dispositif plus de maîtres que de classes dans toutes les écoles. Il serait de bon ton que l’Education Nationale fasse enfin confiance à ses agent·es.

Nous avons appris récemment que les projets de réorganisation de service sans consultation des organisations syndicales ne sont pas une pratique propre au seul ministère, mais que le département s’en saisit également. En effet, un changement de calendrier de carte scolaire est prévu pour le 1er degré avec la suppression des ajustements de juin. Or cela impactera fortement l’organisation des écoles et aura des incidences fortes pour chacun et chacune de nos collègues. Nous vous demandons donc, Madame la DASEN, de bien vouloir reconsidérer ce projet et, a minima, d’en envisager l’examen dans le cadre d’un dialogue social via un groupe de travail.

Enfin, nous tenons à parler du questionnaire VSS qui suscite à juste titre beaucoup d’interrogations, voire d’inquiétudes, dans les écoles. La FSU est activement engagée dans la protection des enfants victimes de violences sexistes et sexuelles et est en accord avec l’idée que l’école est un point central de la lutte contre ces violences. Cependant, le questionnaire VSS, qui devrait prochainement être proposé à nos élèves, ne satisfait pas nos attentes, puisque, bien que nous partagions l’objectif de questionnement, nous défendons que ce questionnement s’effectue prioritairement dans un cadre d’entretien individuel mené par des professionnel·es formé·es, plutôt que par le biais d’un questionnaire papier.
Par ailleurs, nous considérons que la passation de ce questionnaire ne pourra être envisageable que si, et seulement si, un ensemble de conditions sont réunies :
- qu’une journée de formation soit dispensée aux enseignant·es en présentiel
- que la construction de la séance de pré-passation EVARS se fasse en binôme avec un personnel santé/psycho/social
- que le dit binôme enseignant·e/personnel santé/psycho/social soit présent·e lors de la séance EVARS, lors de la passation du questionnaire et lors de son dépouillement
- que les entretiens nécessaires soient effectués le jour même de la passation du questionnaire
- que les délais impartis soient étendus s’ils s’avèrent insuffisants pour que l’ensemble des conditions soit respecté
- que les personnels craignant des violences vicariantes souhaitant ne pas faire passer ce questionnaire puissent se faire connaître auprès de leur hiérarchie sans avoir à exposer leur situation personnelle à des personnes non choisies et qu’elles puissent passer par les cellules VDHASS par le biais d’un formulaire spécifique.
Vous retrouverez, Mme la DASEN, tous ces éléments dans un courrier qui vous a été adressé.

Avis FSU: pour 4 contre 0 abstention 0

Les membres de la FS76 vous demandent, Madame la DASEN, de porter une attention particulière aux conditions de travail des AED en rappelant au chefs de service l'importance:

- du respect des temps de travail effectifs des agents,
- de la stabilité de leur emploi du temps,
- du respect strict de leurs missions,
- de mettre en œuvre les conditions permettant un droit de grève effectif dans les internats,
- de rappeler la possibilité (à privilégier) de signer des contrats de 3 ans.